



L'UCP dit non à la privatisation d'Aéroports de Paris !

Dans la logique du projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, que l'UCP combat, la privatisation des services publics, tant nationaux que locaux, est privilégiée sans se poser la question du coût pour le contribuable et l'usager et sans demander l'avis des personnels du service public transférés à l'entreprise privée.

L'UCP considère qu'ADP est une infrastructure stratégique de transport qui doit rester sous le contrôle de l'État.

Le caractère international de cet équipement en fait une frontière de droit et de fait. La gestion d'une frontière, fonction régalienne d'État, est-elle transférable au secteur privé ? L'UCP dit NON !

Les promoteurs de ce projet funeste argument du fait qu'il y a de nombreuses boutiques marchandes et qui rapportent. L'État doit-il conserver ce qui est déficitaire et confier au privé ce qui est rentable ? L'UCP dit NON !

L'UCP dit NON à la privatisation rampante des services publics !

Les échecs de la privatisation des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse doivent servir d'exemple à ne pas reproduire !

L'UCP vous invite à signer la pétition en ligne

- <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> demandant l'organisation d'un référendum pour déclarer ADP « service public national ».

